OPTEL[MC]

Technologies de traçabilité pour un monde meilleur

Liste de contrôle de conformité à l'EUDR

Cette liste de contrôle vous permettra de vous assurer que votre chaîne d'approvisionnement est conforme au règlement de l'Union européenne relatif à la déforestation (EUDR) »

PHASE DE PLANIFICATION

ÉTAPE 1

Évaluez le champ d'application et le rôle de l'EUDR

Identifiez les produits : déterminez quels sont vos produits qui entrent dans le champ d'application de l'EUDR à l'aide de l'annexe I du règlement.

Définissez votre rôle : déterminez si vous êtes un opérateur (mettant des produits en vente sur le marché de l'UE) ou un négociant (participant au commerce, mais ne mettant pas de produits directement en vente sur le marché).

Classification comme PME : déterminez si votre entreprise est une PME ou non afin de comprendre les obligations qui lui incombent.

©Optel Vision inc. f.a.s.r.s. «Groupe OPTEL», 2024. Tous droits réservés.

ÉTAPE 2

Mettez en place le personnel et les procédures

Attribuez les responsabilités : désignez les membres de l'équipe responsables de la collecte des informations, de l'évaluation des risques et de leur atténuation.

Rôle de soumission : identifiez la personne ou l'équipe responsable de la soumission des déclarations de diligence raisonnable au système d'information EUDR.

Planification des processus : élaborez la documentation et les processus de contrôle permanent pour assurer une conformité continue.

Soutien externe : envisagez de faire appel à des prestataires de services externes pour des tâches spécifiques telles que l'évaluation des risques ou la gestion des données.

©Optel Vision inc. f.a.s.r.s. «Groupe OPTEL», 2024. Tous droits réservés.

ÉTAPE 3

Rassemblez et organisez les produits appropriés

Collecte des données : compilez des données sur tous les produits entrants et sortants, y compris les noms des produits, les codes SH, les coordonnées des fournisseurs et le pays d'origine.

Évaluation du marché : déterminez si les produits ont été importés dans l'UE ou s'ils sont issus du marché de l'UE.

Établissement des priorités : hiérarchisez la collecte des données en fonction de la fréquence des transactions et de l'importance stratégique de chaque produit.

©Optel Vision inc. f.a.s.r.s. «Groupe OPTEL», 2024. Tous droits réservés.

ÉTAPE 4

Menez une campagne de sensibilisation auprès des fournisseurs

Intégration des fournisseurs : informez les fournisseurs et préparez-les à la conformité avec l'EUDR, en soulignant l'importance de fournir des informations exactes sur l'origine des produits.

Ajustements de l'approvisionnement : mettez à jour les contrats d'approvisionnement pour tenir compte des nouvelles exigences de l'EUDR, notamment en ce qui concerne les données de géolocalisation et les obligations de diligence raisonnable.

©Optel Vision inc. f.a.s.r.s. «Groupe OPTEL», 2024. Tous droits réservés.

PHASE DE MISE EN ŒUVRE

©Optel Vision inc. f.a.s.r.s. «Groupe OPTEL», 2024. Tous droits réservés.

ÉTAPE 5

Rassemblez les informations sur l'origine (article 9)

Collecte de données auprès des fournisseurs : évaluez la disponibilité des données sur l'origine et les capacités de géolocalisation au sein de votre chaîne d'approvisionnement.

Conformité de la géolocalisation : assurez-vous que les fournisseurs peuvent fournir les données de géolocalisation requises, soit directement, soit par l'intermédiaire de fournisseurs en amont.

Accessibilité : confirmez que les données de géolocalisation et les autres informations pertinentes sont accessibles pendant la durée requise par le règlement. Dans le cas contraire, envisagez de remplacer les fournisseurs non conformes.

©Optel Vision inc. f.a.s.r.s. «Groupe OPTEL», 2024. Tous droits réservés.

ÉTAPE 6

Évaluation des risques (article 10)

Évaluation de l'origine et du niveau du producteur (si aucun numéro de référence de déclaration de diligence raisonnable n'est disponible) :

- **Vérification de l'absence de déforestation** : assurez-vous que tous les produits concernés ne sont pas issus d'activités impliquant la déforestation ou la dégradation de la forêt après le 31 décembre 2020.
- **Vérification de la légalité** : vérifiez que tous les produits ont été fabriqués dans le respect de la législation en vigueur dans le pays d'origine.

Évaluation au niveau du fournisseur

(si un numéro de référence de déclaration de diligence raisonnable est disponible) :

- **Vérification des déclarations de diligence raisonnable** : vérifiez la disponibilité et la validité des déclarations de diligence raisonnable fournies par les fournisseurs, en vous concentrant sur les domaines à haut risque.
- **Maturité de conformité à l'EUDR** : évaluez la maturité de chaque fournisseur en matière de conformité à l'EUDR, y compris leurs systèmes et processus de diligence raisonnable.

©Optel Vision inc. f.a.s.r.s. «Groupe OPTEL», 2024. Tous droits réservés.

PHASE DE CONFORMITÉ

©Optel Vision inc. f.a.s.r.s. «Groupe OPTEL», 2024. Tous droits réservés.

ÉTAPE 7

Préparez la déclaration de diligence raisonnable

Familiarisation : comprenez le processus de soumission de déclarations de diligence raisonnable, y compris les exigences en matière de contenu et les délais de soumission.

Intégration des données : assurez-vous que toutes les informations nécessaires ont été compilées et qu'elles sont prêtes à être soumises par l'intermédiaire d'Optchain.

©Optel Vision inc. f.a.s.r.s. «Groupe OPTEL», 2024. Tous droits réservés.

ÉTAPE 8

Générez les déclarations de diligence raisonnable et tenez les dossiers à jour

Soumission des déclarations de diligence raisonnable : générez et soumettez les déclarations de diligence raisonnable au système d'information de l'UE, en veillant à ce que toutes les données soient exactes et à jour.

Conservation des dossiers : conservez tous les dossiers et documents pertinents pendant au moins cinq ans afin de vous conformer aux exigences en matière d'inspection et de rapports.

Examen annuel : effectuez un examen annuel de votre système de diligence raisonnable afin de garantir une conformité continue.

Rapports : adaptez votre rapport annuel à la directive relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD), le cas échéant.

©Optel Vision inc. f.a.s.r.s. «Groupe OPTEL», 2024. Tous droits réservés.

POURQUOI CHOISIR **OPTCHAIN** COMME PARTENAIRE DE CONFORMITÉ ?

©Optel Vision inc. f.a.s.r.s. «Groupe OPTEL», 2024. Tous droits réservés.

Facilitation de l'intégration et de l'engagement des fournisseurs

Optchain permet de rationaliser le processus d'intégration des fournisseurs à travers des chaînes d'approvisionnement multi-niveaux. Notre plateforme automatise l'engagement, facilitant l'information et l'intégration des fournisseurs sur les exigences en matière de données et les obligations réglementaires.

Capture et intégration de données avancées

Optchain se connecte à de multiples sources de données pour capturer et organiser automatiquement les informations essentielles conformément à l'EUDR. Notre système prend en charge différents formats de données et permet de s'assurer que toutes les informations requises sont capturées avec précision et sont prêtes pour les rapports de conformité.

©Optel Vision inc. f.a.s.r.s. «Groupe OPTEL», 2024. Tous droits réservés.

Traçabilité à travers les chaînes d'approvisionnement

Optchain offre une traçabilité de bout en bout pour tous les produits pertinents, reliant chaque produit de base à la parcelle de terre correspondante. Cette traçabilité est essentielle pour démontrer que vos produits ne sont pas issus d'activités impliquant la déforestation et qu'ils sont conformes aux normes de l'EUDR.

Gestion des risques et surveillance

Les outils d'Optchain pilotés par l'IA évaluent les risques de déforestation en utilisant l'imagerie satellite et l'analyse régionale pour identifier rapidement les zones à haut risque. Pour la conformité à la législation, Optchain effectue des évaluations basées sur le risque, des questionnaires d'auto-évaluation et des audits ciblés sur le terrain, garantissant une adhésion complète à l'EUDR à travers votre chaîne d'approvisionnement.

©Optel Vision inc. f.a.s.r.s. «Groupe OPTEL», 2024. Tous droits réservés.

Intégration directe avec le système de diligence raisonnable EUDR

Optchain est conçu pour s'intégrer au système d'information de l'EUDR, ce qui simplifie la soumission des déclarations de diligence raisonnable. Cette intégration garantit que toutes les données nécessaires sont transmises directement au système EUDR.

Hébergement et gestion de données évolutifs

Optchain fournit des capacités d'hébergement de données robustes, en veillant à ce que vos données de conformité soient stockées en toute sécurité et facilement accessibles jusqu'à cinq ans, comme l'exige la réglementation.

CONTACTEZ-NOUS POUR UNE DÉMONSTRATION

©Optel Vision inc. f.a.s.r.s. «Groupe OPTEL», 2024. Tous droits réservés.

optelgroup.com

Entreprise B Certifiée

©Optel Vision inc. f.a.s.r.s. «Groupe OPTEL», 2024. Tous droits réservés.